

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DELIBERATION N° 2020-033

#### **Le 16 juillet deux mil vingt**

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS.

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

À la Salle des fêtes, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 juillet 2020

**Le Conseil Municipal s'est réuni en salle des fêtes le 16 juillet 2020 à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Michel THIEN, Maire.**

**PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, Mme LACHIZE, M. TROUVE, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, M. MARTIN, Mme VACHE, M. GIRARDOT, Mme RIVIERE, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC.**

**ABSENTS AVEC POUVOIR : M. WADBLED (à M. GIRIN), Mme DUC (à Mme LAFORET), M. SILVY (à Mme GIRAUD),**

**SECRETAIRE : Mme GIRAUD**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 3

#### **Objet : Création des tarifs restaurant scolaire, centre de loisirs périscolaire et extrascolaire, micro-crèche et études surveillées, applicables à partir de la rentrée scolaire 2020**

La mairie propose plusieurs services qui font l'objet d'une facturation aux familles.

La grille tarifaire est fixée annuellement et fait l'objet d'un vote en conseil municipal, bien que cet objet puisse être délégué au maire, par le conseil municipal, en début de mandat.

Pour la révision des tarifs, les élus se basent sur l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac et constate la variation, d'une année à l'autre, pour déterminer un coefficient de variation.

Il convient de fixer les Tarifs restaurant scolaire, centre de loisirs périscolaire et extrascolaire, micro-crèche, études surveillées qui seront applicables à partir de la rentrée de septembre 2020.

L'indice INSEE à la consommation (hors tabac) a évolué de la manière suivante :

- mars 2019 : 103,43

- mars 2020 : 103,85

Soit une augmentation de + 0,42 points

Dans le contexte actuel, il est proposé de maintenir les tarifs adoptés à la rentrée de septembre 2019.

Toutefois, il convient de rétablir un tarif, qui figurait dans les délibérations de 2017 et qui consiste à appliquer une « majoration pour inscription tardive de 1 € par enfant et par jour »

Vu l'avis favorable de la commission finances du 2 juillet 2020,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (23 POUR- 4 abstentions), approuve les tarifs figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.**

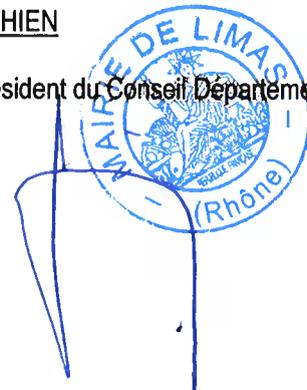
**Pièce jointe : tarifs applicables à partir de la rentrée 2020**

Pour extrait conforme

Michel THIEN

Maire,

Vice-Président du Conseil Départemental



# TARIFS APPLICABLES A PARTIR DE LA REINTREE 2020

## ACCUEIL PERISCOLAIRE - EXTRASCOLAIRE/RESTAURANT SCOLAIRE/ ETUDES SURVEILLEES/MICRO CRECHE

**Tarif étude surveillée:** 1.35 € de l'heure

**Tarif micro crèche :**

Tarif : 6.14 € de l'heure

Repas + gouter : 2.55 €

**Tarif périscolaire:** 1.35 € de l'heure

Quotient familial	Tarif selon QF
Supérieur à 726	1,35 €/h
de 650 à 726	0,94 €/h
De 529 à 649	0,78 €/h
Inférieur à 529	0,70 €/h

**Tarif extrascolaire LIMAS:**

Quotient familial	DEMI-JOURNEE SANS REPAS		DEMI-JOURNEE AVEC REPAS		JOURNEE SANS REPAS		JOURNEE AVEC REPAS	
	Tarif selon Q.F	Réduction	Tarif selon QF	Réduction	Tarif selon QF	Réduction	Tarif selon QF	Réduction
Supérieur à 726	4,68 €	0,00 €	8,33 €	0,00 €	9,35 €	0,00 €	13,00 €	0,00 €
de 650 à 726	3,25 €	1,43 €	6,90 €	1,43 €	6,50 €	2,85 €	10,15 €	2,85 €
De 529 à 649	2,70 €	1,98 €	6,35 €	1,98 €	5,39 €	3,96 €	9,04 €	3,96 €
Inférieur à 529	2,43 €	2,25 €	6,08 €	2,25 €	4,87 €	4,48 €	8,52 €	4,48 €

**Tarif extrascolaire HORS LIMAS:**

Quotient familial	DEMI-JOURNEE SANS REPAS		DEMI-JOURNEE AVEC REPAS		JOURNEE SANS REPAS		JOURNEE AVEC REPAS	
	Tarif selon Q.F	Réduction	Tarif selon QF	Réduction	Tarif selon QF	Réduction	Tarif selon QF	Réduction
Supérieur à 726	4,68 €	0,00 €	9,46 €	0,00 €	9,35 €	0,00 €	14,13 €	0,00 €
de 650 à 726	3,25 €	1,43 €	8,03 €	1,43 €	6,50 €	2,85 €	11,28 €	2,85 €
De 529 à 649	2,70 €	1,98 €	7,48 €	1,98 €	5,39 €	3,96 €	10,17 €	3,96 €
Inférieur à 529	2,43 €	2,25 €	7,21 €	2,25 €	4,87 €	4,48 €	9,65 €	4,48 €

**Adhésion annuelle pour fréquentation accueil de loisirs : 1 € par an et par famille**

**Tarif restaurant scolaire:**

LIMAS + AGENTS MUNICIPAUX AUTORISES (tarif par repas)	3,65 €
HORS LIMAS (tarif par repas)	4,78 €
MAJORATION POUR INSCRIPTION TARDIVE (par enfant et par jour)	1 €
ENFANTS DES COMMUNES FAISANT L'OBJET D'UNE CONVENTION	Tarif conventionné
ENSEIGNANTS (tarif par repas)	6,41 €